

LILLE, le 9 Novembre 1943.

VBN.va4/B

Ouvrages d'art

Remplacement des
platelages en
bois par des
dalles en B.A.

Monsieur DEMAUX *9/9/43*
Chef de la Division de l'Entretien

à PARIS.

Suite à ma transmission du 27 Oc-
tobre dernier, d'une demande de l'EBD
de LILLE, relative à l'affaire visée
en marge.

J'ai l'honneur de vous communi-
quer, ci-jointe, la liste des ouvrages
de mon service qui sont intéressés par
cette mesure.

Le prix du m² des dalles en B.A.
fourniture et pose est de 150 f le m².

Il s'agit donc ici d'une dépense
de l'ordre de 650 000 f pour réaliser
l'ensemble des travaux,

Je vous serais obligé de vouloir
bien me faire tenir vos instructions.

Le Chef d'Arrondissement,

M. Tiquet
M. Widman

11.11.1943

Scrite donnée
au lettr du 20/11/43
à M. Admire

12/11/43
2/1944
G. Lemoine
9/11

VBMas ... en date 1943, le 15 novembre 1943

Objet: Etat d'art de l'Annexe
D'ordre du Ministre des Travaux Publics de la République Française, à l'attention de M. le Directeur de la Protection des Ponts et Chaussées.

Protecteur des ponts en bois

M. Piger
M. Wilman
16.11.1943

metalliques ou en acier
bois et métal. Si la lettre 41 Tb 31 du 16 octobre dernier
de l'EBD de Lille que m'a transmise moy collègue
de Lille concernant la protection des ponts en acier
comportant des planches en bois contre les déteriorations
par recuit en cas d'incendie des bois planches, je
vous indique ci-après les ouvrages de moy Arrondissement
de Lille et plus comportant un plancher en bois.

Longueau-Lille. P.S. km 202⁴⁴⁸ à 8^m/35.10 (pour 1/2 du km 28 de la Béthune-Bapaume)

P.Y. km 212⁸⁷⁵ à 36.9/38.67

Sauvillers pour poteaux km 219⁸³⁴ (porcins)

P.S. km 223⁰⁰⁵ (pour voie des mines de l'Escautelle)

Douai-Orchies - P.S. km 222⁶⁰⁰

Douai-Valecucunes - P.Y. km 229⁸⁴⁰ à 7.50 d'ouverture

St Just à Cambrai. P.Y. km 164³⁰⁰ à 4^m 30

P.Y. km 185⁶⁰ à 39.00

Cambrai-Ponai - P.Y. km 207⁰⁰⁴ à 5/53.0

Marais Canaple - P.Y. km 210⁶⁰ à 4/4.95

Amiens Bourgogne - P.Y. km 217⁰⁷² à 5.95

Boulogne-Calais - P.Y. km 252⁸²⁵ à 253¹⁸⁰ de 345^m à long sur la Côte

St Omer-Hesdin - P.Y. km 112¹³⁵ de 8^m d'ouverture

Arras-Staples - P.Y. km 116⁷⁰¹ de 10^m

P.Y. km 123⁴⁵⁷ de 11^m

P.Y. km 123⁵⁶³ de 7^m

P.Y. km 124⁵⁷⁶ de 8^m

P.Y. km 126²⁹⁹ de 7^m

P.Y. km 133⁵¹¹ de 7^m

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir vos instructions pour ce qui concerne le remplacement prescrit de ces planches en bois par des bâches en tôle,

suivant sonneur par lettre
du 20/11/1943 à l'adr. :
Mairie de la Ville de...
1944

Voie

Chambre

Chambre

1943

29/12/1943

Province de l'Yunnan à Pékin
29/12/1943

ANNEXE

AG 87

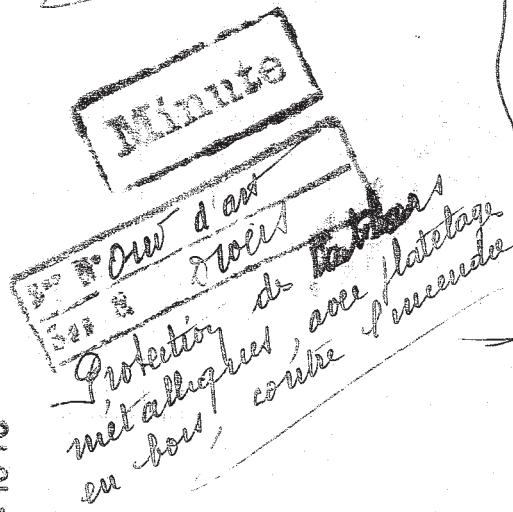
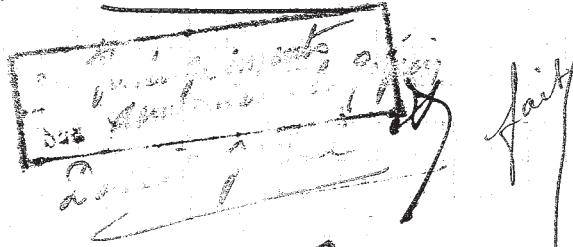
Carte à échelle 1:1000000 du 226° ouest faisant partie de la route 1511 couvrant la section des points suivants : 1) les plus importants des plateaux en bois contre les déclivités peu raides ou peu raides, je vous indique ci-après les mesures suivantes : ~~à empêcher dans~~

M. Dufour	Conquereville	G.S. km. 209 ⁰⁴⁸	110 m²
		G.T. km. 212 ⁸⁴⁵	180 m²
		Cassville	50 m²
		G.T. km. 223 ⁰⁰⁰	75 m²
	Douai - Orchies	G.S. km. 222 ⁶⁰⁰	60 m²
	Douai - Valenciennes	G.T. km. 229 ⁸²²	80 m²
	St. Just - Cambrai	G.T. km. 164 ³⁰⁰	36 m²
		G.T. km. 185 ⁰⁰⁰	240 m²
	Cambrai - Douai	G.T. km. 207 ⁰⁰⁰	32 m²
	St. Omer - Cambray	G.T. km. 21 ⁰⁶⁰	22 m²
	St. Omer - Boulogne	G.T. km. 152 ⁸⁵⁰ à 153 ⁰⁰⁰	140 m²
	St. Omer - Hesdin	G.T. km. 142 ³⁵	20 m²
		G.T. km. 116 ⁵²	10 m²
	Arras - Etaples	G.T. km. 123 ⁵⁵¹	40 m²
		G.T. km. 123 ⁵⁶³	25 m²
		G.T. km. 124 ⁸²⁶	30 m²
		G.T. km. 126 ²²²	45 m²
		G.T. km. 133 ⁵¹¹	30 m²
	Voyelles - St. Valery	G.T. km. 194 ⁶¹⁰ à 194 ⁸⁰⁰	33 m²
		G.T. km. 194 ⁶⁶⁰ à 194 ⁸⁰⁰	76 m²
		G.T. km. 194 ⁷⁰⁰ à 194 ⁹⁰⁰	18 m²
	Cambrai - Douai	G.T. km. 207 ⁸⁰⁸	132 m²
	St. Omer - Boulogne	G.T. km. 217 ³²⁷ à 217 ⁵⁷⁵	40 m²

Attenuée

3 DECE 1943

Remplacement de
platelages en bois
par des dalles en b.a.



sur le pont le pierre
et dans les autres
parties du pont le pierre
en bois,

verso page 2 Mr. Widmer
Copie à M. Cartier pour avis, suite
à une note reçue le 15 nov. dern.
qui indique que la partie
qui devait faire de complètes
renovations au niveau de la
l'infirmerie par la défense générale
ne fait pas l'objet de la
remplacement envisagé.

Une première réponse n'a été faite que le 27/12/1943

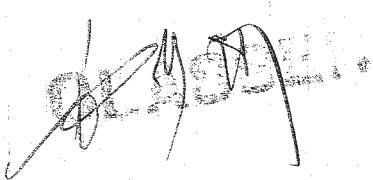
Cette première réponse
compte aussi bien que possible la
liste des ouvrages intéressés et la
tache de renouvellement correspondante
de défense correspondante à la mesure
proposée.

-7 DÉC. 1943

Mme Guérin et fille,
Rue

Par note dont ci-joint copie,
(du 16 oct. 1943) l. S.B.D. de Lille demande
qu'il soit procédé à la substitution de
dalles en b.a. aux platelages en bois des
bâtiments suivants : l'infirmerie
vue de l'ouest, l'infirmerie
dans le but de soutenir les
charpentes en acier aux effets d'un recours
par incendie.

Les 3^e et 5^e armois V.B. sont
particulièrement visés par cette mesure.
Néanmoins, pour permettre à l'ensemble
le moyen de pouvoir disposer un appareil



de la question dans son ensemble
et en vue d'une étude plus complète
pour la réalisation des travaux ~~si il~~
~~y a lieu~~, je vous ~~serai~~ obligé de
me faire connaître ceux des ouvrages
de votre arrondissement qui ~~sont~~
intéressés, aussi que l'ordre de
grandeur de la dépense ~~en conséquence~~

Le Chef de la Division de l'Entretien,

1/12

2. 12

W

er

D

Décalque à M. WIDMAN

Copie à MM. CANTRAINNE pour avis, suite à sa note du 15 novembre dernier. Prière de me faire connaître, aussitôt que possible, l'ordre de grandeur de la dépense pour les remplacements envisagés.

HARDY avec prière de me fournir, aussitôt que possible, la liste des ouvrages intéressés en ce qui concerne son Arrondissement et de m'indiquer l'ordre de grandeur de la dépense correspondante à prévoir. M. GUERIN,
FILLE.

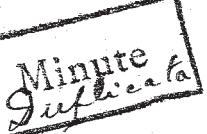
Paris, le - 7 DEC. 1943

fait

par [signature]

28/12/43
Rép. G
10025/3

V.E. N/ ds.



Remplacement des
platelages en bois
par des dalles en
béton armé.

Par note du 16 octobre 1943, dont ci-joint copie, l'E.B.D. Lille demande qu'il soit procédé, sur les ponts en acier dont les tabliers comportent des platelages en bois, à la substitution de dalles en béton armé aux dits platelages, en vue de soustraire éventuellement les charpentes en acier aux effets d'un recuit par incendie.

Les 3^e, 4^e et 5^e Arrondissements V.B. sont particulièrement visés par cette mesure. Néanmoins, pour permettre d'avoir un aperçu de la question dans son ensemble et en vue d'une étude éventuelle pour la réalisation des travaux, je vous prie de me faire connaître ceux des ouvrages de votre Arrondissement qui seraient intéressés, ainsi que l'ordre de grandeur de la dépense correspondante.

Le Chef de la Division de l'Entretien

Signé: DEMAUX

Ouvrages d'art
Divers

Lille, le 13 Decembre 1943

Protection des toitures
métalliques avec
platebandes en bois
contre l'incendie

Monsieur l'ingénieur en chef
(M. Bidaut)

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
16/12/1943	
	Pièce
N° 5089	4

Répondant à votre demande téléphonique
du 24/11 je vous ai indiqué le 7 novembre les
surfaces de planchers en bois si remplacées par
coulage par des bâches en tôlez en vue de
soutenir les charpentes métalliques dans l'effet
d'un incendie (nous à Lille 4176 31 le
16 octobre de l'EBCD Lille).

Suite à votre annotation du 7 novembre
sur la copie de votre note V.B.N/dms à M. Gille
et Guérin concernant cette question, je vous
informe que le coût de l'installation de bâches
en B.A. peut être évalué à 150 francs le m².

D'après ce que

M. Fajer

16/12/1943
M. Widman

19-12

M. Dufour

16/12

Suite formée
par lettre du 20/11/1943
à Monsieur Adine, Hardy,
et de Villele

12/12/1943
Lame

COPIE

COMMUNICATION VERBALE DE L'E.B.D. LILLE
(M. WEISSEBORN) le 5.I.44

Protection des ponts en fer contre l'incendie

L'E.B.D. a déjà envoyé à la S.M.C.F. les 15.10.43 et 21.12.43, deux lettres au sujet de la protection des ponts en fer contre l'incendie en remplaçant la garniture en bois par des dalles en béton.

La H.V.D. Bruxelles presse vivement pour l'exécution des travaux.

Afin d'en hâter l'exécution et aussi pour diminuer les frais l'E.B.D. vient, par une 3ème lettre que M. ADINE va recevoir, de proposer d'envelopper les dalles en bois d'une couche de béton maigre.

Les bureaux de CALAIS et ST QUENTIN savent quels ponts sont à protéger. Provisoirement il n'est question que du ressort de ces deux bureaux.

VEL. v. 4/B

LILLE, le 13 janvier 1944



COPIE à Monsieur DUMAUX

* Chef de la Division de l'Entretien à PARIS

suite à mes notes des 27 octobre et 9 novembre 1943, et 3 janvier 1944. Je fais examiner la question dans le sens indiqué par l'E.B.D.

Y Chef d'Arrondissement,

V. Verv

M. Tijier



M. Widman

13.1

Y

m. Dufay

Y

Suite donnée par letter
du 26 janv 1944 à monsieur
Hardy à Villèle
12/1944

Demeur

AN 11 54

S.B.D. LILLE
43 Tb 31

LILLE, le 6 janvier 1944

A la S.N.C.F. Lille
aux mains de M. ADINE

279

Objet : Destruction de ponts métalliques par incendie.

Vous n'avez pas encore répondu à nos 2 lettres des 15.IO.43 et 21.II.43. La HWD.Bruxelles insiste pour une exécution immédiate des travaux. Afin que ceux-ci ne soient pas retardés plus longtemps par des difficultés dans le transport des matériaux, nous vous proposons ce qui suit.

Toutes les pièces de bois des ponts à protéger doivent être recouvertes d'un revêtement de béton de 5-10 cm d'épaisseur. Nous vous prions de prendre en attendant le ciment nécessaire dans vos réserves et de nous faire connaître les quantités de ciment nécessaires, afin que nous puissions faire le nécessaire pour leur livraison. S'il devait se présenter des difficultés dans le transport de sable et de gravier, il faudrait nous faire un rapport à ce sujet. Vous apprendrez de nos Amter Calais et St Quentin le nombre et la position des ponts à protéger.

Nous espérons cette fois que vous allez entreprendre et exécuter rapidement les travaux. Si ce n'était pas le cas, nous serions obligés de faire exécuter les travaux à vos frais par une entreprise allemande.

Nous vous prions de nous faire un rapport pour le 20.I.44.

signé : "Berschdorf"

VBN.via4/A

500 t de ciment avec 10% de chaux
LILLE, le 14 janvier 1944 A.M.

COPIE à Monsieur DEMEAUX

Chef de la Division de l'Entretien à PARIS

en le priant de vouloir bien me donner ses instructions au sujet de ce travail (confirmation de mes notes des 27.IO.43, 9.II.43 et 3.I.44).

URGENT

VENTS	N
0	0
0	0
0	0
0	0

Mr Tiquier
Mr Widman
18-1.
m

le Chef d'Arrondissement

3. Minetay

Objet destruction - M. Adine

18/1/44

m

18/1/44
M. Adine

R. D. D. D.

VBM/Va 4/D

Lille, le 19 Janvier 1944.

21/1 1944

~~Liaison E.B.D~~~~Protection des ponts en fer contre l'incendie.~~Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien à PARIS.

6624 B

~~Sur l'ordre d'un officier allemand, les ponts en bois de l'E.U.A. de Calais ont été traités avec une couche de ciment et de sable.~~
Suite à ma communication du 13 octobre relative à l'affaire rappelée ci-dessous.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur demande des services allemands, une réunion a eu lieu, hier, à ce sujet au bureau de l'E.U.A. de Calais. Assistaient à cette réunion: pour le Reichsbahn, un Inspecteur de la H.V.D de Bruxelles et M. KLEINHORN Inspecteur ppal à l'E.U.A; pour la S.N.C.F: M. M. HIDOUX et CARLIE Chefs de Section principaux à Boulogne et Calais.

L'entretien a porté sur les mesures à prendre pour la protection des ponts en fer contre l'incendie pouvant être provoqué par des bombes incendiaires à base de phosphore. Les dispositions adoptées par les fonctionnaires allemands consistent à répandre une couche de sable terreaux (sable de Marquise) de 0,05m d'épaisseur sur toute la surface des plateformes en bois, après avoir recouvert les joints par des lattes et constitué des encadrements en bois de 0,05 X 0,05 de section.

Les ponts à traiter dans l'E.U.A de Calais sont indiqués ci-après:

Ligne de Calais-Dunkerque, ouvrage Km	294/475
d°	334/370
Gare de Dunkerque	305/320
d°	305/600
Ligne de St-Omer-Dunkerque	80/538
Watten-Bourbourg	77/450
Amiens-Boulogne	253/066

Il y a lieu d'adopter également les mêmes dispositions aux ponts provisoires en bois situés dans la section de Dunkerque.

En outre, les fonctionnaires allemands ont demandé qu'à proximité de tous les ouvrages traités, une réserve de sable soit constituée pour éteindre les incendies qui pourraient survenir et, le cas échéant, rétablir la couche de protection si elle venait à se désagréger.

Ces travaux devront être entrepris au plus tard le 28^e et terminés sans faute dans un délai de 15 jours.

Je donne, en conséquence, des instructions à mes chefs de section intéressés et j'adresse copie de la présente à

Veuillez délivrer
au p. n° 5

1/2/44

W. J. M. J.

.....

à M. de VILLEINE pour ce qui le concerne et à M. HERDY pour se rapprocher de l'E.U.A de St-Quentin.

D'autre part, en raison de l'intérêt que présente l'application des mesures prescrites ci-avant et de la simplification qu'elles apportent aux premières directives de l'E.B.D, je vous propose de protéger également tous les autres ouvrages intéressés situés dans l'E.B.D de Lille et vous demande de vouloir bien me faire tenir vos instructions sur ce point.

Enfin, je vous serais obligé de vouloir bien me faire indiquer la série et le N° du compte qui devra supporter les dépenses.

18/12/44 N° 1
A.B. N° 49
~~Décret à l'ordre de M. Wissman
Président du Conseil d'Etat, portant la note du 15-12-1944
qui déclare l'interdiction de faire des brûlages en hiver
en ce que les flammes et fumées échappent à la ville et l'arrondissement de Brest.~~
~~Ce point concerne dans la note du 6 janvier 1944
l'ordre Brest concernant cette affaire.~~

Protection
des bâtières métalliques
avec planchers en bois
contre l'incendie

*Mme le Ministre Pop à M. Rousset. Compte n° 60816 et note
le 18 janvier 1944 relative au décret d'interdiction JAN. 1944*

la ville de Brest, 9 Avril 1944

*Messieurs Adolphe HOED Hauke Service Central
Chef du H. Bureau 4/133 - 2/1944
à Brest*

Rép G 1944

6624 9

1944

janvier

*du 14 courant
d'un rapport du 6 Janvier
l'ordre Brest, dans lequel
l'Amiral C'EMD fait
demander qu'il soit
posé à la*

*protection contre l'incendie, des planchers
en bois destinés à bâtières métalliques*

*de certains fonds, qui débute vers le 1er octobre
par l'Amiral Calais et l'Amiral Courbet*

je m'oppose à l'objection à l'exécution

*immédiate de l'ordre mesures envisagées
pour l'Amiral Calais et l'Amiral Courbet*

*je suis convaincu que l'ordre de l'Amiral Calais et l'Amiral Courbet
que dans ce cas il est nécessaire de faire des
fondations pour assurer la sécurité de l'ordre
de l'Amiral Calais et l'Amiral Courbet
dans un tel rapport de machine*

*La mise en route de l'ordre sera effectuée
avec le consentement des réservoirs et
breveté V.B. en attendant les formalités
nécessaires pourront*

La défense sera tenue au compte

S.A.P. n° 60816 - Scire 85

*Haut Interrogatoire les commis de la marine
ne peuvent pas protéger la protection a été réalisée.*

*Haut Interrogatoire les commis de la marine
ne peuvent pas protéger la protection a été réalisée.*

Maisons (j'ignore si cette dernière est bien présente) et instructions
à la Mairie de Ville et à l'Assey sur quels vins
avez à vous affranchir éventuellement
pour ce qui le concerne.

en communication

Ce point est fait de renseignement
les propositions des 3^e et 5^e juillet 1918
faites à la suite des premières propositions
du 1^{er}, 3^e, 19 juillet qui serviront à dire que
la proposition suivante des Gouverneurs
comme

Prise en compte dans les conditions
que la dépense dans cette ville sera limitée
par les facteurs d'occupation.

Le Chef de la Division de l'Entretien,

18/11/18

18.1

W. M. D.

Décalque à M. ROUSSEL

ANNEXE

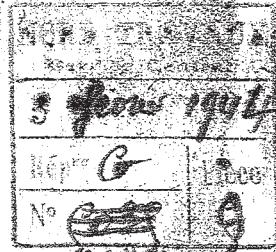
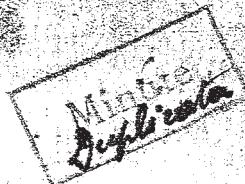
copie à M. RIBOL, suite à sa note du 15 Janvier 1944.

Ci-joint copie de la note du 6 Janvier 1944
de l'E.N.D. Lille concernant cette affaire.

Copie à M. de VILLEME, pour avis.

Ci-joint copie de la note du 6 Janvier 1944
de l'E.N.D. Lille concernant cette affaire.

Copie à M. ROUSSEL. Le compte n° 60.516 a été ouvert le 15 janvier
par votre service sur demande téléphonique de
la Subdivision C.A.M.P.



Yours / D.

Prévention des Sabotages

Sabotage avec

électrolyse en huile

contre l'industrie

Sur la note transmise le 14 octobre d'une autre de 6
janvier par laquelle l'E.N.D. Lille demande qu'il soit procédé
à la prévention immédiate contre l'industrie chimique contre le
sabotage avec électrolyse en huile qui aurait pu être
commis par les "Action" Calais et Dunkerque.

Prévoir de prévenir, que les conditions sont les
mêmes qu'il résulte dans la note du 14 Janvier 1944
signée par un membre de la R.C. de l'A.S.C. d'Opérations et
d'espionnage qui stipule essentiellement que pour empêcher
que l'ennemi puisse également avec l'aide de tout ce qu'il
possède de détruire.

Le dépôt sera établi au compte N° 60.516 -
compte 67.

Tous s'adresseront à

M. le Directeur du poste qui assurera leur protection.

M. le quartier des forces militaires qui seront tenus de faire
affirmer de pouvoir en demander le remplacement à l'E.N.D.

J'assure contre des préjudices financiers à
M. le Directeur et contre dégâts que pourraient être
causés au poste pour ce qui les concerne.

Prévoir de se confirmer que la dépense sera supportée
par les autorités d'application.

Le Chef de la Direction de l'Intérieur

Signé: DEMAUX

GM

LILLE, le 25 Janvier 1944.

AUTORISATION

25/1/1944

9

6625 16

V.B.N. V.s. 4/D

Protection des tabliers métalliques avec plate-lages en bois contre l'incendie.

Monsieur DEMAUX

Chef de la Division de l'Entretien

à PARIS.

OUVRAGE D'ART
EN BETON
PROTEGE PAR DES PLATE-LAGES EN BOIS

J'ai reçu le 21 votre note VBN.dm du 20 courant, faisant suite à ma transmission du 14 écoulé, relative à l'affaire rappelée ci-contre.

Cette note s'est croisée avec ma lettre du 19 par laquelle je vous informais que le Service de la R.B. avait décidé, au cours de la réunion qui s'est tenue à l'E.U.A. de CALAIS le 13 Janvier, de protéger le plâtelage de certains ouvrages désignés au moyen d'une couche de sable de 0.05 d'épaisseur.

L'adoption de cette mesure simplifiant les premières directives de l'E.B.D. qui prescrivaient l'emploi du béton; j'ai ainsi que je vous l'indique dans ma lettre du 19/1, donné des instructions aux services locaux intéressés pour passer à exécution immédiatement en ce qui concerne les ouvrages ~~notamment~~ indiqués par l'E.U.A. CALAIS et je vous serais obligé de bien vouloir me confirmer que l'on peut opérer de la même façon pour les autres ouvrages situés dans l'E.B.D. Lille.

Je prends note de vous adresser ma liste des ouvrages qui seront protégés, ainsi que la liste des matériaux mis en œuvre.

D'autre part, je demande à l'E.B.D. de me faire parvenir son engagement écrit de rembourser les dépenses.

J'adresse copie de la présente à MM. de VILLEME et HARDY.

C'est fait à l'ordre de M. [unclear] | N° 1
une copie à MM. de Villeme et Hardy

1/2/44

Ministère

W

S A H J

l'océanique à la Wimara

Copie à M. Hardy, pour avis

A/c 3/2/44

Copie à M. de Villele, pour avis

H. W.

Copie à M. Rovet

11 FEB 1944

11 FEB 1944

V.B.N. dm

Protection des
fabliers métalliques
avec planelage en bois
contre l'incendie



M. Adine,

Chef du Service de la Voie
à Lille 15/2/1944

6683 H

Yog 9000 d 26

Suite à une ~~le~~ 19 Janvier dernier
comme et ci-dessous instructions du 26 de
ce même mois relatives à la protection
contre l'incendie des fabliers métalliques
disposés par le A.O.
avec planelages en bois de certains
ouvrages désignés par le "Planter"

Constitutif de l'ordre

Je suis dans le cas d'envoyer par ce moyen un message

Si, comme je le pense, la mesure
prescrite par l.I.B.D. Lille et qui consiste
à répandre une épaisseur de 0.05 de
la "A.O." sur toute la surface.

Il convient indiquer que les planelages en bois à protéger, doivent
être déposés devant l'entreprise où effectuer par la suite le
répartissement des matériaux nécessaires fournis par le A.O.
par l'intermédiaire du remplacement de ces derniers par des
planches, pour le moment, d'au moins 10 mm d'épaisseur.
D'après ce qu'il a été demandé
qu'elles soient utilisées.

Le Chef de la Division de l'Entretien

Yves

15/2/44 13/2/44, je m'oppose à l'application

DECLINÉ à M. WIDMAN
COPIE à M. HARDY, pour avis
" à M. de VILLEBÉ, -d°-
" à M. ROUSSEL

11 FÉV 1944

G. J. P. / M.
Ministère
M. Roussel

H. Masson

1/2 1944

Ref C File

N° 6624 11

7 Fév./Ms. dm

Protection des tabliers

étabillages avec planches
des bois contre l'incendie

M. A. L. A.

Chacun des 4° à recevoir par rapport au 1er Fév.

à Lille

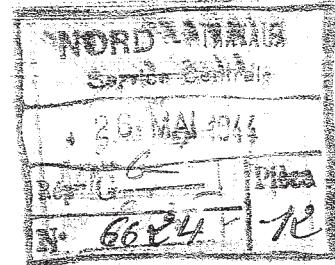
Joint à vos actes des 17 et 26 Janvier
dernier relatives à la protection contre l'incen-
die des planches en bois d'un certain
nombre de tabliers étabillages.

Les 14, ones devraient être supportées et
les matériaux nécessaires fournis par les A.O.
je suis d'accord de vous limiter, pour le moment
aux seules ouvertures, d'ailleurs vous indiquerez.

✓ Le chef de la Division
de l'Instruction

Sign : LEGLERO

AMIENS, le 26 Février 1944.



Ouv. d'ord
Ouv.
Protection des tabliers
metalliques avec planches
au bas, contre l'humidité

M. Choffet
M.P.
D

Monsieur le Chef
de la Division de l'Entretien,
à PARIS

VB.N. va2

emplacement des
latelages en bois
ou des dalles en
béton armé

Suite à votre lettre du 7 Décembre dernier relative
à la substitution de dalles en béton armé aux pistelages
en bois sur les tabliers des ponts en acier, je vous
donne ci-dessous la liste des ouvrages de mon service
qui sont intéressés, avec l'importance de la dépense à
prévoir

Ligne de Saint-Omer-en-Chaussée à Amiens

P.I. Km. 127,050	25.000 Frs
P.I. Km. 132,158	10.000 Frs

Ligne d'Amiens - Boulogne

P.I. Km. 133,110	15.000 Frs
P.I. Km. 158,605	3.200 Frs
P.I. Km. 176,600	28.500 Frs

Ligne d'Abbeville - Tréport

P.I. Km. 176,532	20.300 Frs
------------------------	------------

Ligne de Béthune à Abbeville

P.I. Km. 132,660	2.200 Frs
------------------------	-----------

Ligne de Canaples - Gamaches

P.I. Km. 40,930	17.000 Frs
P.I. Km. 50,325	6.000 Frs
P.I. Km. 51,000	6.500 Frs
P.I. Km. 53,742	5.500 Frs
P.I. Km. 70,253	5.000 Frs
P.I. Km. 77,930	5.000 Frs
P.I. Km. 82,753	5.000 Frs

L'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2^e Arrondissement.

Prise note.
Le remplacement des
pistelages en bois des tabliers
est fait à effectuer suite
aux instructions de M. Demane
du 20 Janvier 1944 visant
à la protection des tabliers avec
pistelages en bois.

24/3/44

Classez
M. 24-3-24

NY
LILLE

15.3.44

NORD - LILLE	
Service Central	
26 MAI 1944	
Ref GC	Pierre
N° 6624 13	

An die Eisenbahndirektion
in LILLE
z.Hd. des Herrn Reichsbahnrat BORSCHDORF

Ouv. d'art
Ouv. d'art
Grobéction des tables
metalliques entre
en bas, avec plateau.

OBJET: Destruction par incendie des ponts en acier.

REPRÉ: Lettres 41 T 31 des 16/10 et 21.12.43

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 31 Janvier dernier faisant suite aux vôtres rappelées ci-dessus et par laquelle je vous demandais de vouloir bien me faire parvenir votre accord pour le remboursement à le S.N.C.F. des frais qu'elle doit engager pour la réalisation des travaux demandés par vos services.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire tenir votre réponse dès que possible pour me permettre de renseigner mon Service Régional.

J'ajoute que les travaux prévus seront terminés incessamment.

M
Le Chef d'Arrondissement

COPIE à Monsieur DEMEAUX - Chef de la Division de l'Entretien à PARIS.

pour le tenir au courant, suite à ses notes VBN/dm des 20/I et II/2 derniers.

LILLE, le 5 Mars 1944.

W. Defoy G. Guérin
Le Chef d'Arrondissement,

W. Guérin
A. Lasser
W. Guérin *W. Lasser*

CC

E.E.D. LILLE

41 TB 21 TB

A la SNCF-Lille-sous-Bois 00.00.00.00.00.00

Lille, le 25 Mars 1944

OBJET: Destruction de ponts métalliques par le feu
Référ: Votre lettre du 15-3-1944.

avant que la HVD Bruxelles prenne position en ce qui concerne la prise en charge des frais, il importe de lui en faire connaître le montant. Nous vous prions par conséquent de nous les communiquer au plus tôt. La décision qui ensuite sera prise par la HVD nous sera communiquée.

"signé NEEB"

VBN/Ve4/D

Lille, le 7 Avril 1944

Protection des
ponts en fer
contre l'incendie.

COPIE à M. MRS de VILLESLÉ, Chef de l'arrondissement VB
à ARRAS

HARDY, Chef de l'arrondissement VB
à St-QUENTIN

priés de vouloir bien me faire connaître, chacun en ce qui le concerne le montant par ouvrage de la dépense engagée. Une prompte réponse me serait agréable.

Leur bien dévoué

Le Chef d'Arrondissement

J. P. J. B.
J. P. J. B.
J. P. J. B.

Voir note aux recto
Protéger les battages métalliques contre l'incendie
Paris, le 7 Avril 1944.

Copier à Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien à PARIS

M. Rigier pour le tenir au courant.

M. Mauzon

11-4

D

u/4/44

4

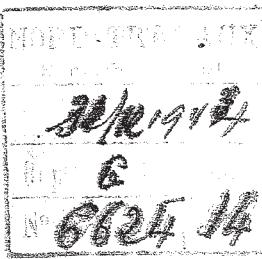
Prix note

W

Classez

W sy

1. Etat d'entretien
M. Rigier



60.00/100

St Quentin, le 5 Mai 1944,

V.B/N va 3

Protection des plateformes
des O.A.

② ouvrages d'art
Divers
Protection des plateformes
metalliques avec plateformes
en bois contre l'incendie

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

9/5 1944

C

6621 15

— 1 —

Suite à ma note du 15 Janvier 1944 relative à la question reprise
en marge

Le nécessaire a été fait dans mon service pour la protection des
plateformes des ouvrages d'art contre l'incendie.

L'E.B.D. de Lille me demande de lui faire connaître le montant
de la dépense engagée par la S.N.C.F. pour les ouvrages repris dans son
ressort.

Je vous adresse ci-joint le détail estimatif relatif à ces travaux
qui s'élève à 26.600 F

L'E.B.D. désirant être renseigné d'urgence sur cette dépense, je
vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si je peu présente
ce détail à cet organisme dans la forme où il est établi.

22/4
M. Rigier 9/5/44
M. Widman

J f-5
A A

Ingénieur de la Voie

H. Hardy

11/5/44
M.B.N/mr
Protection des
plateformes O.A.

-1-

Monsieur Hardy,

A - Je n'ai pas d'objection.

13.5.44.

Asstine

V.B/N va 3

Plateformes des O.A.

(Bossier G. 5035/22)

-1-

Cassot
26/5/44 AB

Re note et retour à M^r Leclercq, chef du Service des travaux et
approvisionnements - pour ordre.

St Quentin, le 23/5.44.

Ingénieur de la Voie

H. Hardy

H. Hardy

B. Rau

Nos d'ordre des PRIX	Nos de la Série de PRIX	INDICATION DES OUVRAGES	Désignation de l'Unité	QUANTITÉS	PRIX	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		<u>1^{er} Arrondissement.</u> <u>Protection des plateformes des O.T.</u>					22 JUIN 1944 G 6624 11
(10)		<u>Route de Fournies (Ligne de Valenciennes à Lévin).</u> <u>Répandage de sable sur plateformes:</u> <u>{ Mini-sauvage</u> <u>{ fourniture de sable</u>					
(11)		<u>Pont du Rœulx à Avesnes Km. 192⁵⁵⁵</u> <u>Fourniture de dalles en béton de 0,05</u> <u>S'opposeur</u>	m ²	11	120,00	120,00	
1370*		<u>Pont de ces dalles</u>	m ²	11	60,00	660,00	180,00
		<u>Augmentation de 105% sur 670,00</u>					
(12)		<u>Ligne de Valenciennes-Le Cateau : O.A Km. 74¹⁶⁵</u> <u>Km. 78 950 ; 84 017, 83 848</u> <u>Ligne de Liancourt au Cateau : O.A Km. 273³⁰³</u> <u>Km. 215 048 - Km. 216 391</u> <u>Ligne de Cambrai à Péronne : O.A. Km. 325⁹⁰⁰</u> <u>Répandage de terre sur plateformes</u> <u>fourniture de bois pour renforcement</u> <u>de plateformes</u> <u>Bois 5 œuvre pour pose de ces bois</u>					
(4*)		<u>Château-Gare</u> <u>Gant-de-mouton Kil. 218⁷⁰⁰ (Ciel-Equation)</u> <u>et Pont 3 voies sur déport :</u> <u>3 voies</u> <u>Fourniture de dalles</u> <u>Fourniture de granulat</u>	m ²	2400	pour	5550,00	
			m ³	8	pour	360,00	
							19.168,50
					a reporter :		

Nos d'ordre	Nos de la Série de	INDICATION DES OUVRAGES	Dési- gnation de l'Unité	QUANTITÉS	PRIX	DÉPENSES	OBSERVATIONS
PRIX	PRIX						
		Report :				19 168,50	
		Main-d'œuvre pour pose et réparandage	Heures	200	Heure	3 300,00	
		Frais Généraux:	18%			22 468,50	
						4 044,33	
						26 512,83	
		soit : 26.600,-					

NORD

Sac	26 MAI 1944
Rep. G	Pièce
N° 6624	

Sur la protection de tabliers métalliques, avec plate-lages en bois, contre l'incendie.

LILLE, le 20 Mai 1944.

V.B.N. v.a.4/D

Protection des tabliers métalliques, avec plate-lages en bois, contre l'incendie.

Monsieur le Chef

de la Division de l'Entretien

EI PI 60816

à PARIS.

Suite à votre note VBN/dm du 20 Janvier dernier et à ma réponse du 26 du même mois relatives à l'affaire rappelée en marge.

J'ai l'honneur de vous indiquer, ci-dessous,

a) la liste des ponts protégés :

Ligne de Calais à Dunkerque P.I. km: 294,475

km: 334,374

Hazebrouck " km: 305,320

" " km: 305,600

St.Omer à Boulogne km: 80,538

Watten à Bourbourg km: 77,450

Hazebrouck à Dunkerque - pont provisoire km : 296,309

Hazebrouck à Dunkerque - pont provisoire km : 297,305

b) les quantités de matériaux mis en œuvre :

Bois = 4 m³, 300

Fer = 75 Kg (pointes)

feutre goudronné = 140 ml.

Les travaux sont terminés.

En ce qui concerne la prise en charge des dépenses par les autorités d'occupation, l'E.B.D. a demandé de lui en indiquer la montant. Je l'ai informé que ces dépenses seraient de l'ordre de :

27 000 f. pour le 3^e Arrondissement

50 000 f. pour le 4^e Arrondissement et de

80 000 f. pour le 5^e Arrondissement.

Transmis à M. Delucy

pour intervention, auprès
des autorités allemandes
en vue du remplacement des
matériaux mis en œuvre

Com instruction du 20.1.44 de M. Dauvin / M. Chevalier

Le Chef de la Division des Etudes V.B.

Le Chef d'Arrondissement

T.T.C.

9/9/41 H 31° B

中華書局影印
中華書局影印

à la bimillénaire. L'IDE
aux mains de M. ADIB

COPIED

Objet : Instruction de ponts métalliques par incendie
Référ. : Votre lettré du 15.1.44.

A la question que nous lui avons posée, le H.V.D BRUXELLES a décidé que les frais occasionnés aux ponts métalliques pour les protéger contre l'incendie sont à votre charge.

La décision a été ainsi prise parce que la protection des ponts qui sont votre propriété sera mieux garantie d'ici ce jour.

(a) Borschdon

9

-6624 17

LILLIEN, le 17 juillet 1944

Portez ces lettres à l'ameublement
à PARIS

~~We have~~ We have our equipment ready to meet all the requirements.

pour le tenir au courant, lorsque je me retire au 20 mai dernier.

Le Chef d'Arrondissement

J. Lee

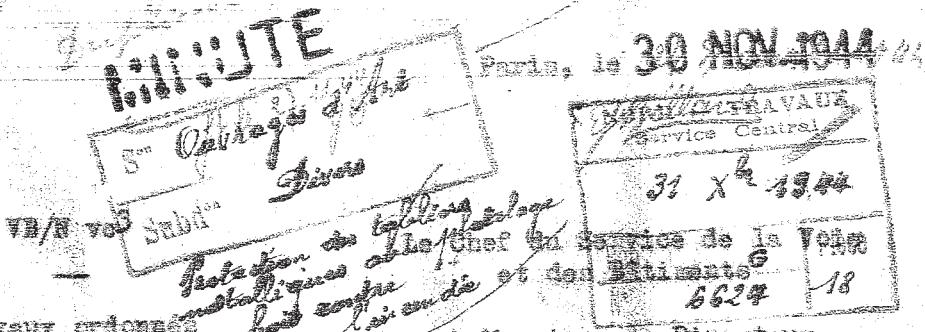
Transmis à Monsieur Widmer

Suite à la lettre de M. Adrien du
20 Mai 1944 que vous auriez
transmise à M. Leclercq le 6
Juin 1944 -

*Il convient de saisir
M. Pochet de cette affaire qui
paraît devoir être remise à la
Commission Favre*

Letter to Mr. Porchez
Le

DÉTACHABLE pour M. LAGLEROQ (M. PETINE) - PA 6. N° 12
avec copie des annexes.



à Monsieur le Directeur
du Service Central
des Installations Fixes
et de la Construction

Protection
des tabliers
métalliques avec
platelage en bois
contre l'incendie

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-dessous, en double exemplaire, le dossier
des travaux visés en page qui ont été
ordonnés par les Allemands.

- 1 dossier
(2 ex.)

Je vous serais obligé de veuillez bien
soumettre ce dossier à l'appréciation de
M. le Chef du Service Technique de la
Direction des Chemins de Fer et me tenir au
courant de la suite donnée.

Ces travaux ont été exécutés.

AS

11 59 21

PARIS, 31 octobre 1944

Le M.R.S.N.

Ministère des Finances

31 X^e 1944

G

N^o 6624 18

Objet - Destruction par incendie de parts en bois.

Pour protéger les parts en bois qui sont chargées d'un plancher en bois, contre les déteriorations qui résultent de l'humidité du plancher en bois, les planchers de bois des voitures des lignes ferroviaires devraient être immédiatement changés contre des dallages en béton.

Pour les parts moins importante de petites parties, on peut renoncer à ce changement et les planchers de bois sont couverts d'une couche de caille épaisse de 2 cm.

Pour le meilleur de prendre ce qu'il faut dans les distributions nécessaires et d'éviter les brûlures en papier avec les districts militaires. Nous vous prions de nous assurer que bientôt ce qui sera fait.

PARIS, 31 octobre 1944

ANNEXE

SI X 4-1124

G
6624 18

DOSSIER

Pratique des tabliers
étaillés avec penteuse
en bois, contre l'inondation.

Par note 41 N°. 31 du 16 Octobre 1943, l'E.S.D. de Lille
a décrété la protection des plantations en bois du certains
cours d'eau établis en tabliers dans un état d'abandon,
ou qui se situent dans le territoire de l'E.S.D. et effectuée d'un
moyen permanent.

* note.
Lille.

Le tablier est constitué d'une épaisseur d'une couche
de bois, de 50 mm et plus et toutes celles-ci, de 4 à 500
d'épaisseur, sont toutes à surface des planches en bois
après recouvrement des bords par des lattes et sans rives.
Les tabliers ont une épaisseur en bois de 0,03 à 0,05 de section latérale
des planches pour éviter les renversements. Ensuite, une couche
de bois ou de chaume à la limite des entrées urbane
pour éviter les infiltrations qui pourraient entraîner au
moyen de fosses la source de protection.

Ces épreuves, qui sont avec l'autorisation de l'E.S.D., fait
à cette occasion, et les sommes qu'il a été dépensé se
sont élevées à 157.000.

L'E.S.D. a fait pour cette mesure l'engagement écrit de remboursement de ces
épreuves mais il faut souligner que si l'E.S.D. n'effectue pas ces
épreuves régulières être assurées par le S.E.C.O., les sommes versées ne sont
pas affectées pour garantir les épreuves.

Au cours d'une visite à Châlons le 10 Février 1944, les fonctionnaires
étudiants ont déclaré que les travaux de protection étaient privés pour empêcher
les infiltrations qui pourraient être causées par des sources
d'eaux en flottement. Il résulte donc que lorsque l'ordre d'arrêter la
bûche est donné et, dans ces conditions, les dépendances correspondantes sont
l'apanageant une disposition.

PROTECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
AVEC PILOTISSEURS EN BETON / CENTRE D'INCENDIE
(Demande de l'E.S.P.D. du 12/12/41 Th 31 du 16 Octobre 1945)

5 X 1945

G 6624 18

Ligne	Point kilométrique	Description de l'ouvrage.	Surface à protéger	Instantané de la dépense
Calais - Dunkerque	294,473	P.I. à 200 m du canal	4162	
	334,374	P.I. à 200 m du canal de Bourbourg	9382	
Hazebrouck - Dunkerque	305,329	P.I. au Dossin à Dunkerque	4922	
	305,600	----- à -----	37612	
	295,309	P.I. protectrice	3002	
	297,305	----- à -----	4012	
	89,558	P.I. à 200 m d'un étang	14002	
St-Omer - Boulogne	77,450	----- à -----	16002	
Totem à Bourbourg				
Longuenesse - Lille	209,248	P.I. à 200 m sur la ligne	11002	
	212,675	Canal à Brétigny	18002	
	219,834	P.I. à 200 m pour la déviation	5002	
	223,065	Passerelle	15002	
	222,670	P.I. à 200 m pour le Canal de Marais	2002	
Douai - Orchies		P.I. à 200 m - Canal de l'Escaut	15002	
Douai - Villeneuve-d'Ascq	229,640	P.I. à 200 m pour le canal d'Ascq	5002	
St-Jean - Cambrai	164,302	P.I. à 200 m de la Meuse	3002	
Cambrai - Douai	165,160	P.I. à 200 m pour le canal de l'Escaut	24002	
Arras - Camphin	207,504	P.I. à 200 m pour le Canal à l'Escaut	32002	
	21,060	P.I. à 200 m pour le Canal de l'Escaut	2202	
Arras - Boulogne	252,556	P.I. à 200 m	14002	
St-Omer - Rosendaël	112,135	P.I. à 200 m de l'Ourcq	2002	
	116,791	P.I. à 200 m sur la ligne Arras à Boulogne	2002	
Arras - Steenvoorde	123,457	P.I. à 200 m sur l'Escaut	4002	
	123,563	P.I. à 200 m de l'Ourcq de la Fournier	2502	
	124,576	P.I. à 200 m sur la ligne Arras à Boulogne	2002	
	126,509	P.I. à 200 m pour l'Escaut	3002	
		P.I. à 200 m pour l'Ourcq de la Fournier	3002	
		P.I. à 200 m pour l'Escaut à Boulogne	4502	
		A reporter		130.0002

(Suite)

Ligne	Estim. kilométrage	Désignation de l'ouvrage	Surface à protéger	Indication de la dépense
		Raport		130.000 \$
Monts - St-Étienne	153,511	P.I. à PK 818 PK 81 de Montréal à parallèle en Chemin de Côte des Bois	3002	
Roussillon - St-Vallier	194,670	P.I. à PK de St-Vallier PK 113	3302	
	194,680	P.I. à PK de 214,40 d'ouverture	7002	
	194,700	P.I. à PK de 220,90 d'ouverture	1302	
Centreville - Baie-Saint-Paul	207,892	P.I. à PK pour le canal de la Saguenay	1302	
Antoine - Jonquière	217,077	P.I. à PK de 34,95 d'ouverture	1002	
Villeneuve - Blainville	-	Plaque de Turbulen	2502	
Gatineau - Le Gatineau	52,553	P.I. à PK Monty	1102	
	74,150	P.I. à PK PK 810 PK 10 de Gatineau à Gatineau	1402	
	76,650	P.I. à PK - Chemin Val-de-Kawilly à l'est	6412	
	84,077	P.I. à PK - Ligne 477,1.	5612	
	89,548	PK 810 Gatineau à Ferrier-Gatineau	14002	
	93,548	P.I. à PK PK 810 de Gatineau à Gatineau	14002	
Le G - Le Gatineau	213,000	P.I. à PK Chemin rural PK 8 de Gatineau à Gatineau	6002	
	225,072	P.I. à PK - Chemin rural de Gatineau à Gatineau	5512	
	216,000	P.I. à PK - Ligne de partie à Gatineau	7002	
Gatineau - Gatineau	225,300	P.I. à PK - PK 810 PK 10 de Gatineau à Gatineau	612	
Orsiel - Brégançon	218,700	Sous de ventes pour la ligne de Gatineau à Brégançon	2002	
Monts - Monts	-	Prix 3 milles	7012	
				157.000 \$

(Comptes traités séparément)

Copie à M. le Gén. (lettres)
avec copie des annexes

Paris, 30 NOV. 1944

Service Central

30 NOV. 1944

G 1306
66.211 18

Le Gén. de l'armée de la voie des Bats
à M. le Directeur du 1^{er} état des T.F.

MBN/ve³

travaux ordonnés
par les Allemands

Protection des tabliers
métalliques avec
platelage en bois
contre l'incendie.

1 voies
(2 ét.)

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint, en double exemplaire, le
travail des travaux visés en marge qui
ont été ordonnés par les Allemands -
je vous serais obligé de vouloir bien
l'envoyer ce dossier à l'appréciation de
M. le Chef du Service Technique de la
Direction des Chemins de fer et une
tenir au courant de la suite donnée.
Les travaux ont été exécutés.

Ad

M.A.S

286

ANNEXE

Notice

Protection des
tabliers métalliques
avec plateaux en bois
contre l'incendie

MINISTÈRE DES TRAVAUX

COMMUNES ET CANTONS

31 X 1944

REVISÉ G PIÈCE

batch 1941 1-3

✓ 17027

1 note
1 liste

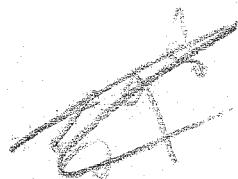
Par note 41 Tb. 31 du 16 octobre 1941, l'E.B.D. de Lille a demandé la protection des plateaux en bois de certains ouvrages à tabliers métalliques dont la liste est ci-après, en vue de soustraire totalement ces T.M. aux effets d'un recuit par incendie.

Les travaux ont consisté dans l'épandage d'une couche de sable, de souches et de ballast mélangés, de 4 à 5 cm d'épaisseur, sur toute la surface des plateaux en bois après ~~avoir~~ ^{économiquement} ~~couvert~~ ^{les} joints par des lattes et constitué des encadrements en bois de 0,05 x 0,05 de section autour des plateaux pour limiter ce revêtement. En outre, une réserve de sable a été constituée à proximité des ouvrages traités pour éteindre les incendies qui pourraient survenir et rétablir au besoin la couche de protection.

Ces travaux, réalisés avec insistance par l'E.B.D., ont dû être exécutés, et les dépenses qu'ils ont entraînées se sont élevées à 157.000 -

L'E.B.D. à qui nous avions demandé l'engagement écrit de remboursement de ces dépenses nous a fait connaître que la H.D. Bruxelles avait décidé que ces dépenses ~~devaient être rapportées par~~ ~~étaient à prendre en charge par~~ la S.N.C.F., ~~par~~ les mesures ordonnées ayant pour effet de mieux garantir les plateaux.

Après cours d'une réunion à Talaïs le 18 juillet
1944, les fonctionnaires allemands ont déclaré que
les mesures de protection étaient prises pour protéger
les plateformes des usines qui pouvoient être visées
par des bombes d'arions au phosphore. Ces bombardements
étaient ~~des~~ ordonnés dans un but militaire
~~dans ces conditions~~
et les dépenses correspondantes sont acceptables
aux allemands.



Part 2

F. A. D. S. S. T.

Region Nov

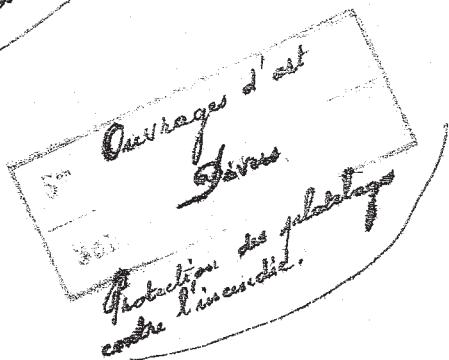
Protection des fabliers métalliques
avec planchettes en bois, contre l'incendie.
(demande de l'ETAO de Lille 41 TB 31 du 16 octobre 1943)

Ligne	Point Kilométrage	Délégation de l'ouvrage	Surface à proteger	Justificatif de la note d'ordre
Calais - Dunkerque	294 475 -	PI à TM sur canal	118 m ²	31 X 1990
	334 374 -	PI à TH sur canal de Boulogne	93 m ²	
	305 320 -	PI TM Darse I Dunkerque	492 m ²	REF. 6624
	305 600 -	- d° - II -	376 m ²	18
	80 538 -	PI à TH sur l'Aa	120 m ²	50.000
	77 450 -	- do -	100 m ²	=
Hazebrouck - Dunkerque	296 309 -	PI provisoire	30 m ²	
Watten - Boulogne	297 305 -	- do -	40 m ²	
Hazebrouck - Dunkerque	297 305 -	PI à la ligne le long à T.M. par la passerelle	110 m ²	
Longueau - Lille	297 248 -	PI à T.M. sur la passerelle	180 m ²	
	212 875 -	PI à T.M. sur la passerelle	50 m ²	
	219 834 -	PI à T.M. sur le chemin des Grands	75 m ²	
	223 005 -	PI à T.M. courant de la rivière	60 m ²	
	222 600 -	PI à T.M. courant de la rivière	80 m ²	
	229 848 -	PI à T.M. sur le chemin des Grands	86 m ²	
	164 300 -	PI à T.M. sur la rivière La Béthune	240 m ²	
	185 160 -	PI à T.M. sur le canal de l'Escaut	32 m ²	
	207 604 -	PI à T.M. sur le canal de l'Escaut	22 m ²	
	21 060 -	PI à T.M. sur le canal de l'Escaut	1400 m ²	
	21 928 -	PI à T.M.	20 m ²	
	112 135 -	P.S. de la ligne de la Fosse	20 m ²	
	116 711 -	PI à T.M. sur la ligne de la Fosse	40 m ²	
	123 457 -	PI à T.M. sur la Canche	25 m ²	
	123 563 -	PI à T.M. sur la Canche	30 m ²	
	124 576 -	PI à T.M. sur la Canche	45 m ²	
	126 209 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	30 m ²	
	133 511 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	33 m ²	
	144 670 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² d'ouverture	76 m ²	
	144 680 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² d'ouverture	18 m ²	
	144 700 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² d'ouverture	132 m ²	
	207 808 -	PI à T.M. sur la Seine	10 m ²	
	217 077 -	PI à T.M. de 5.95 d'ouverture	350 m ²	
	-	Viaire de fourniss	11 m ²	
	192 555 -	Port du Pont	140 m ²	
	74 160 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	84 m ²	
	78 555 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	56 m ²	
	84 077 -	PI à T.M. sur la ligne de l'Escaut	140 m ²	
	83 848 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	60 m ²	
	213 802 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	55 m ²	
	215 062 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	55 m ²	
	216 294 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	70 m ²	
	225 900 -	PI à T.M. R.G. 8 m ² de l'ouverture	35 m ²	
	218 700 -	Saint de Marceau port la ligne grande équilibre port 3 voies	50 m ²	
			70 m ²	
Calais - Bourbourg				27.000
Criel - Boulogne				
Audruicq - Bapaume				

Orig. d. à l. 1450
Ouvrages d'art
à l'Ingenieur en Chef
des ouvrages de Construction

V.B./H. v

Surveillance des ouvrages
prévisoires



PARIS, 1^e 16 Avril 1945

3 Mai 1945

G
1611

19

NOTE n° 9

de l'Ingénieur en Chef de la
Construction

Messieurs les Chefs d'Arrondissement,

1^e- Protection contre l'incendie

Un incident récent survenu au pont de Neuilly au cours des essais amène à appeler votre attention sur le protection des palées contre l'incendie; au début de la saison chaude, il convient de revoir la question et d'exécuter des platelages au-dessus de toutes les parties des ouvrages prévisoires susceptibles d'être atteintes par l'incendie.

2^e- Contreventement des palées

Il y a lieu également de revoir les contreventements, en particulier le contreventement sous l'eau. L'exemple du pont de Verberie où les contreventements posés initialement étaient simplement cloués, montre que les assemblages cloués prennent du jeu; d'autre part, la dessication des bois au-dessus de l'eau risque également de faire jouer les assemblages, de fendre les madriers, etc.

Il convient de remplacer les assemblages cloués par des assemblages boulonnés, de vérifier ceux-ci et, si existent, de remplacer les madriers fendus, etc.

Signé "Gonon"

MM. J. H. Gonon

Copie à MM. GORON

FURRY QUÉRÉ
WAGNON
WIDMAN

Note 161

6764

PARIS, le 5 MAI 1945

16 Mai 1945



V.E./E. 7

Ouvrages d'Art

1611

21

Surveillance des ouvrages
prévisoires

Messieurs les Chefs

d'Arrondissement,

Dév.

Protection des plateformes contre
l'inondation

Salte à ma note n° 9 du 16 Avril 1945 :

- 1° - Pour la réalisation de plateformes métalliques au-dessus des ouvrages prévisoires vous pourrez, conformément à une suggestion présentée dans la boîte à idées, vous rappeler de vos Collègues du Matériel afin d'utiliser des tôles provenant de la démolition des wagons.
- 2° - Vous recherchez également les stocks qui peuvent être disponibles chez les marchands de fer.
- 3° - Les Américains ne signalent un dépôt de plaques de métal qui pourraient convenir pour ce travail; vous voudrez bien m'indiquer la surface approximativement vous désirerez disposer; étant bien entendu que je ne garantis nullement la fourniture et qu'il y a lieu de prendre dès maintenant les mesures d'urgence qui s'imposent : réalisez des plateformes en bois recouverts de sable s'il ne vous est pas possible de faire autrement.

L'Ingénieur en Chef de la
Construction,

R. Henry

H. D. J.

Minutes

16 Mai 1945

G

100

1611

22

Ouvrage d'Art

N.B./n. 1

Dessin

Monsieur DONZIEN

Chef de la Division de l'Entretien
Région OUESTProtection des plateformes
contre l'incendie.

Je reçois une lettre de la 710^e Grand
Division concernant la protection des ouvrage
provisoires contre l'incendie.

Le signataire nous suggère de réaliser
des plateformes métalliques et signale qu'un
ancien dépôt allemand situé près de la gare
de Versailles-Matalets (actuellement à notre
disposition) contient une quantité considé-
rable de plaques de métal convenant pour ce
genre de travail.

Je vous serais obligé de me renseigner
de façon plus précise à cet égard et de m'in-
diquer les quantités que vous pourriez nous
séder.

L'Ingénieur en Chef de la
Construction,

Conférence des Ingénieurs
de la voie

CH-1713

Ouvrages d'Art

Divers

Protection des plateformes
contre l'incendie

n° 1176

25 juillet 1945

G

1611

22 les

du 6 Juin 1945

3° Protection des ouvrages provisoires contre l'incendie.- Il importe de réaliser sans délai des plateformes de protection au droit des palées qui sont les parties les plus exposées des ouvrages. M. GUILLAUME demande que l'on examine, pour les ouvrages importants, la possibilité d'installer, à côté de l'ouvrage, une pompe à main permettant d'éteindre un début d'incendie dans les parties des ouvrages d'un accès difficile, notamment dans les palées.

L'Ingénieur,
Chef de la Subdivision
de l'Entretien
Secrétaire de la Conférence,
"HENRIQUET"

Ouvrages d'Art
Conférence
d'ingénieurs de la voie
Mme de PV de
Conférence des Ingénieurs
la voie
Cr. 11403

CH-1713

S.N.C.F.

Service Central des
Installations Fixes
et de la Construction

Protection des ouvrages
contre l'incendie

Vrl 22 490-8/5

Ouvrages d'art

Divers

Protection des platelages
cf l'incendie

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments de la
Région du NORD.

G
1611 23

- 9 AOUT 1945

M. Demarey
M. Wim

Des incidents viennent à nouveau de nous être signalés dûs à
l'incendie de platelages de ponts provisoires ou d'échafaudages
de ponts en reconstruction.

Par lettre Vrl 22 490-8/4 du 2 Mai 1945, à l'occasion de
l'incendie d'un camarteau en traverses sous voies principales,
j'attirais votre attention sur la nécessité de protéger et de
surveiller très sérieusement les ouvrages comportant notamment
de tels camarteaux ou de la charpente.

J'insiste à nouveau sur le caractère impérieux des mesures à
prendre pour écarter le risque d'incendie.

Elles s'inspireront, d'une manière générale, des prescriptions
de l'I.G. V.B 95 A 14/2 n°1 du 7 Septembre 1940; mais je vous
recommande, en particulier, l'application des mesures préventives
telles que l'épandage d'une couche de sable, de gravillon ou de
ballast sur les platelages et les bois les plus exposés.

Vous pourrez me proposer, si vous estimez que la prévention
pourrait être inefficace, le remplacement de palées en bois par
des palées métalliques en vous rappelant toutefois que notre
stock s'amenuise et que cette mesure devrait rester exceptionnelle.

Mr Payant
Mr Pauthe
Mr...
Mr...

✓ ✓

S.M.C.P.

8 aout 1945

Service Central des
Installations Fixes
et de la Construction

Protection des ouvrages
contre l'incendie

Vrl 22490 -8/5

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments de
la Région du Nord

4 SEPT 1945

Rep G Recd

Numero tutélie 1611-23

Des incidents viennent à nouveau à nous être signifiés
dûs à l'incendie de plateformes de ponts provisoires ou d'échafau-
dages de ponts en reconstruction.

Par lettre Vrl 22 490-8/4 du 2 mai 1945, à l'occasion de
l'incendie d'un casse-tête en traverses sous voies principales,
j'attire votre attention sur la nécessité de protéger et de sur-
veiller très sérieusement les ouvrages comportant notamment de
tels casse-têtes ou de la charpente.

J'insiste à nouveau sur le caractère impérieux des mesures
à prendre pour écarter le risque d'incendie.

Elles s'inspireront, d'une manière générale, des prescriptions
de l'I.G. V.B. 95 A 14/2 n° 1 du 7 septembre 1940; mais
je vous recommande, en particulier, l'application des mesures
préventives telles que l'épandage d'une couche de sable, de gr-
villen ou de ballast sur les plateformes et les bois les plus
exposés.

Vous pourrez me proposer, si vous estimez que la prévention
pourrait être inefficace, le remplacement de palées en bois par
des palées métalliques en vous rappelant toutefois que notre
stock s'amenuise et que cette mesure devrait rester exceptionnelle.

Le Directeur
Signé "Perches"

note off (P) Paris, le 28 Août 1945 MINUTE

Copie à Monsieur
Chef du

arrondissement V.B. à (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7ème)

pour exécution et en lui rappelant que la protection contre
l'incendie des ouvrages provisoires a également fait l'objet de
recommendations expressas de M. Guillaume au cours de la Confé-
rence des C.A. du 6-6-45 (P.V. n° 1276).

La Commission d'Incendie s'est d'ailleurs mise en rapport
avec votre Sous-Commission pour l'exécution des mesures complé-
mentaires de protection à prendre le cas échéant.

H.A.C.H.

Je vous prie d'examiner, comme le demande M. Parachez, si dans
ces cas particuliers qui doivent rester l'exception, le remplacement
des palées en bois par des palées métalliques n'aurait particulièrement
indiqué. Dans l'affirmative, vous me ferez des prépositions avec
justification.

Le Chef de la Division de l'Entretien



Copie à Monsieur WAGNON
Décalque à Monsieur LEROUX (Commission d'Incendie)

Le Chef de la Division de l'Entretien



S.T.R.A.
Service Technique
des Installations Fixes

PARIS

0.15.3

PARIS, le 6 octobre 1947

SURVEILLANCE

Protection des
ouvrages provisoires
contre l'incendie

vous pour le chef de la Division
de la Voie et des Travaux de la
Région de la Haute-Saône.

Salut au rapport du chef d'arrondissement de Valence sur l'intervention de la circulation sur le viaduc de l'Isère au km 609 + 000 (In-
cendie des ouvrages des galeries auxiliaires, côté Lyon).

Par lettre VRI n° 490-4/4 et 5 des 2 mai et 5 août 1946, j'ai attiré
l'attention des chefs de service VB sur la nécessité de protéger et de
surveiller très sérieusement les ouvrages supportant les ouvrages de
charge en bois, sous les voies principales. Je rappelle ici notamment
les prescriptions de l'I.I.O. VB 98 A 14/1 n° 1 du 7 septembre 1940
et recommande, en particulier, l'application de mesures préventives
telles que l'épandage d'une couche de sable, de gravillon ou de ballast
sur les bois les plus exposés.

Il semble que dans le cas du pont de l'Isère toutes les précautions
utiles n'ont pas été prises ou, tout au moins, le rapport n'en fait pas
mention.

Je vous prie de revivre et de me renseigner avec plus de
détails les mesures préventives qui avaient été appliquées, ainsi
que les instructions éventuelles des services locaux VB.

Consigné d'arr
évers
Généralité d'
protection des ouvrages
contre l'incendie

En conséquence
chef du service,
signé : Robert LEBL

S.N.F.L. VB - Nord
Prévention contre l'incendie
28 OCT 1947
S. 8926 24

COPIE pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Travaux de la
Région du Rhône, en attirant à nouveau son attention sur les mesures à prendre
pour éviter l'incendie et d'assurer qu'elles ont conservé toute leur efficacité
avec le temps.

En conséquence
Chef du service,
signé : Robert LEBL

Copie de minute

à do.

Minute

ff Paris, le 23 OCT 1947
Wahrbaus Note

Copie à Monsieur STEIN.

Copie transmise à Messieurs les Chefs d'arrondissement VB, pour information.

VB.N.do

e

L'Ingénieur Principal

Charge du Service de la Reconstruction

21.10.47

Lebl

ITEM	voie d'entrevoie	PI à TM pour le passage du rac.	"	65m2
Longueau Frontière		PI à TM pour le passage du rac. de Ronchin	"	"
Lille à Béthune	II, 183	PI à TM s/Deûle -d°-	64m2 25m2	105m2
St. André Haubourdin	17, 050	PI à TM sur Ruisseau	"	9
Lens à Armentières	233, 355	PI à TP sur chemin d'exploitation	4m250	9
-d°-	234, 554	PI à TP sur chemin d'exploitation	4m250	"
Hénin à Don	236, 668	PI à TM s/chemin de la Deûle	4m250 "	95m2
Lille à Mouscron	236, 728	PI à TM Canal de Roubaix à Tourcoing.	"	150m2
Armentières à Orchies à Tourcoing	12, 076	PI à TM rue de Roubaix à	"	"
Roubaix-Nos frontière	272, 241	PI à TM s/route Roubaix	"	75m2
Boulogne à Calais	17, 929	PI à TM sur rivière " -d°-	6m2 8m250	21m2
-d°-	46, 783	PI à TM s/canal	7m220	12m2
-d°-	52, 540	PI à TM s/canal	"	11m2
-d°-	50, 998	PI à TM s/canal	47m230	78m2
-d°-	290, 998	PI à TM s/canal	58m290	50m2
-d°-	295, 113	PI à TM s/canal	9m250	12m2
Calais Dunkerque	294, 475	PI à TM	9m250	12m2
Calais - Marée	105, 995	PI à TP	20m2	21m2
-d°-	106, 541	PI à TM pour rac. de Beuvrage.	"	3m2
-d°-	107, 262	PI à TM pour rac. de Beuvrage.	70m2	"
Douai Frontière	250, 990	PI à TM-Escaut	"	8m2
-d°-	251, 620	PI à TM s/rue Escaut	"	26m2
Valenciennes-Douzies	48, 978	PI à TM sur	"	6
St. Amand Bl. Misseron	50, 510	PI à TM sur	"	1
-d°-	50, 582	PI à TM sur chemin	"	III
-d°-	50, 832	-d°-	"	III
-d°-	36, 766	PI à TM	3m2	II
Lille à Valenciennes	39, 369	PI à TM sur Ruisseau	12m2	II
-d°-	37, 222	PI à TM	10m2	II
St. Amand Tournai	50, 109	PI à TM sur	4m2	II
Valenciennes Aulnoye	227, 088	PI à TM chemin de fer d'Anzin	6m2	17m2
Lourches à Thiant	228, 020	PI à TM	8m2	"

66,820	PI TM	s/ 1'Aa		30m2								
66,902	PI TM	s/chemin		"								
77,450	PI TM	s/ 1'Aa		"								
62,977	PI TM			6m2								
74,926	-d°-			6m2								
80,539	PI TM	d° s/ 1'Aa		"								
III,585	PI TM	Darse I		15m2								
305,574	-d°-Darse	II		"								
89,347	-d°-canal	de		"								
301,194	vière	-sur Houfiet		9m2								
313,359	-d°-	sur rivière		"								
313,700	vière d'Oye			"								
326,838	-d°- canal	de		10m2								
332,080	Maedyck			13m2								
	-d°- sur Water	26m2		33m2								
334,374	gand.			"								
	-d°- canal	de		"								
	Bourbourg.			26m2								
	-d°- sur Water			33m2								
	mon Kil.											
296,316	PI provisoire			"								
297,084	-d°-			"								
304,530	PI TM	Canal de		"								
	Bergues											
TOTAL :	462m240			679m200	32							

29 Sortie du Port de Dunkerque

Dunkerque à Turnes
zebrouck Dunkerque
-d°-

卷之三

TOTAL : 462m240 679m200 322

卷之三

JOURNAL OF CLIMATE